

Toulouse, le 18 juin 2026

---

**Arrêté n° A17 – 2026**

**Portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Louis REMY**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Arrête**

**Article 1 :** délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Louis REMY, troisième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Madame Claire VOUGNY en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci,
- relevant des achats et de l'énergie,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Hers-Ariège lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : Ressources humaines et des relations sociales, Finances, Relations usagers, Qualité et protection de la ressource, Eau potable, Assainissement collectif, Eau brute, Milieux aquatiques, Assainissement non collectif, Eaux pluviales et de ruissellement, Prospective, Démarche qualité, Numérique, Stratégie patrimoniale, Communication et relations institutionnelles, Coopération décentralisée ;

**Article 2 :** pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis REMY, délégation est donnée à Madame Lauriane BOULP, quatrième Vice-Présidente de Réseau31.

**Sébastien VINCINI**

Président

